

Vincent MORLIER  
RÉPONSE D'UN  
SURVIVANTISTE  
HONNÊTE AUX  
MALHONNÊTETÉS  
ANTI-SURVIVANTISTES



A.V.M.

## DU MÊME AUTEUR

Sous le pseudonyme « Louis de Boanergès », en tant que co-auteur :

*Présence et signification de la Fin des Temps*, 1984 (épuisé).

*L'extraordinaire Secret de La Salette*, 1988.

*Actualité de la Fin des Temps, tome 1*, 1992.

*Bientôt le Règne millénaire, tome 2*, 1993.

Sous son nom propre :

*Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis*, 1996, 2<sup>e</sup> éd. 2004.

*Réponse d'un survivantiste honnête aux malhonnêtetés anti-survivantistes*, 1998.

*Vrais poèmes À la crème Et que j'aime*, 1999, 2<sup>e</sup> éd. 2005.

*La « bonne droite » !?*, 1999.

*L'IMPUBLIABLE — Solution théologique de la Crise de l'Église*, 1999, 6<sup>e</sup> éd. 2005.

*Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église*, 2000, 2<sup>e</sup> éd. 2006.

*La bulle de Paul IV...? Une vessie plutôt qu'une lanterne pour éclairer la crise de l'Église*, 2006.

*L'extraordinaire conversion de Clovis ou le devoir catholique de NE PAS voter*, 2007.

*Les papes nous ont trompés en Politique*, 2007.

*Saint Thomas d'Aquin et les scolastiques ont trompé les papes qui nous ont trompés en Politique*, 2007.

*Trois introductions pour bien comprendre le devoir catholique de NE PAS voter*, 2007.

*Un prêtre tradi. qui ne sait pas lire... l'Évangile !*, 2007.

*Lettre ouverte à un légitimiste (et qui n'est pas prête de se refermer) sur l'élection divine de la France & de son roy*, 2007.

*Pour mémoire de gloire & d'opprobre*, 2007.

*J'accuse le Concordat !*, 2008.

© Copyright, Mai 2008 — Auto-édition Vincent MORLIER (A.V.M.)

Reproduction interdite, sauf citation des sources.

Tous droits réservés. *Pro manuscripto privatim.*

*Vincent Morlier*

RÉPONSE  
D'UN SURVIVANTISTE  
HONNÊTE  
AUX MALHONNÊTETÉS  
ANTI-SURVIVANTISTES

A.V.M.



## A VANT-PROPOS

*À lire cette « réponse », le lecteur s'apercevra vite qu'elle a un retard de plus de... huit ans, puisqu'elle concerne une série d'articles publiés en 1990. C'est beaucoup certes, mais hélas je ne peux rien dire pour ma défense. Un certain concours de circonstances a fait que, à l'époque, j'ai composé ce texte pratiquement pour moi tout seul et mon ange gardien, « pour l'honneur de Dieu & le mien » autrement dit, puis l'ai remis en archive, sans autre prétention.*

*C'est presque par hasard que je l'ai adressé tout dernièrement à l'Institut Louis XVII<sup>1</sup>, lequel s'est donné la respectable mission d'entourer de respect le non moins respectable descendant actuel de Naundorff. Après lecture, cet Institut respectable<sup>2</sup> m'a de-*

---

<sup>1</sup> En voici les plus récentes coordonnées : 3, rue des Moines - 75017 Paris. Tél./Fax : 01.42.28.61.00. Internet : <http://www.louis-XVII.com>. Courriel : [institut@louis-XVII.com](mailto:institut@louis-XVII.com).

<sup>2</sup> ... Oui, je sais, j'insiste, mais l'argument principal des anti-survivancistes, si on peut appeler « ça » un argument, consiste à calomnier et dénigrer systématiquement toute personne qui a donné ou donne encore son crédit à Naundorff, être ignoble, vil, innommable comme chacun sait : ces gens-là ne peuvent être que des demeurés et/ou des escrocs, les anti-survivancistes seuls étant, bien entendu, à ranger dans la catégorie des êtres intellectuellement supérieurs, politiquement dignes, au-dessus de tout obscurantisme, d'une sagesse consommée, et

*mandé de publier absolument cette « réponse ». Je ne demande pas mieux car elle traite de questions très-importantes si l'on va au fond du « donf », elle dépasse l'occasion contextuelle qui l'a suscitée, et peut contribuer ainsi à remettre les idées en place sur une affaire vraiment affreuse, qui a trait à la Fin des Temps et à l'Apocalypse et qui demande beaucoup d'esprit de piété, oui je dis bien : DE PIÉTÉ, pour être comprise...*

*Précisément à cause de cela, je quémande pardon pour l'énergie, le nerf de certains passages, mais je rappelle que les articles incriminés auxquels je répondais étaient d'une malveillance, d'une agressivité et d'une injustice tout-à-fait révoltantes, surtout en cela qu'ils étaient foncièrement mensongers : pour ainsi dire, ils réclamaient en quelque sorte eux-mêmes à grands cris cette remise à niveau musclée, comme coups de trique sur fesses de goujat.*

*Ceci dit, si le débat doit continuer, il contiendra absolument de l'élever au niveau sacré qui lui revient : après avoir bien réglé autant qu'on pourra le problème historique, il faudra le hisser sur le plan proprement surnaturel, ce que j'avais déjà esquissé,*

*aussi des modèles d'honnêteté, de probité intellectuelle dans le débat ! Ces comportements-là, pleins d'orgueil, jugent déjà une cause...*

---

*d'ailleurs, en finale de mon texte ; et peut-être même faudra-t-il commencer les choses par-là. Car c'est là seulement qu'il est à sa véritable hauteur & dimension, et qu'on peut vraiment COMPRENDRE le fond du problème, que les anti-survivancistes obscurcissent radicalement, par rationalisme et/ou mondanité, bien souvent sans s'en rendre compte (heureusement pour eux !). On saisira mieux, ainsi, pourquoi il y a tant de passion, d'amour ou de haine, sans cesse renaissante depuis plus d'un siècle et demi, autour d'un malheureux « roy mort-né » en 1793 (ce qui, en soi, est humainement incompréhensible et d'ailleurs inédit dans toute l'histoire des Nations). Je veux dire que si un tel débat a lieu, on y prendra place avec Dieu, les prophètes, le Plan divin, et que si l'on ne veut pas, en telle Société, rougir de la crête jusqu'à en cuire d'une opprobre mortelle, il contiendra d'expurger toute passion mauvaise. Pour ma part, je ne demande pas mieux que d'élever le débat, parler au niveau de la sainteté qui est le SEUL qui contienne à la nature humaine et très spécialement à notre affaire.*

*... Mais... trois fois hélas, pourquoi donc me troubles-tu ô mon âme ? quare tristis es, anima mea ? Et quare conturbas me ? J'ai le pénible pressentiment que je ne trouverai aucun anti-survivanciste pour*

*relever ce défi, car leurs écrits sont quasi tous, est-ce seulement un hasard ?, de caractère agnostique, anti-mystique, calomniateur, mondain, tendancieux et, pour tout bien dire, ... morveux de morve (ce n'est certainement pas la récente prose, littérairement vulgaire et bâclée, d'un certain Paul-Éric Blanrue, qui peut me détromper). En tous cas, vue la sainteté du sujet, je préviens que je n'ai nullement l'intention de... « jeter les perles aux porceaux ».*

Argentré-du-Plessis, ce 2 novembre 1998,  
 Jour des morts dans le Seigneur,  
 VM.



*Le vrai dauphin a n'en pas douter. Gramme populaire.  
 Document Bibliothèque nationale.*

Après les articles *inouïs* des bulletins de la *Contre-Réforme Catholique* n<sup>os</sup> 263 & 264 d'avril & mai 1990 (CRC de l'abbé de Nantes) contre la survivance de Louis XVII, signés par un certain fr. Hilaire de Jésus (*inouïs* parce que remplis, sous des dehors faux et hypocrites de rigueur logique, d'esprit de haine et de mensonge, qu'on ne trouve pas lorsque la CRC s'occupe du Linceul de Turin ou de Fatima), il convient, une fois de plus, de proclamer la vérité qui, de toutes façons, même flagellée, couronnée d'épines, conspuée et finalement crucifiée, n'en reste pas moins... *la vérité*. Et, il est bon de le rappeler, la vérité, même sa plus petite parcelle, n'est rien moins que Jésus-Christ Lui-même et tout entier, comme Il le révèle dans l'Évangile. Et c'est cette Vérité qui SAUVE tout homme venant en ce monde. Et rien d'autre ne peut le sauver.

En ce qui concerne notre affaire, elle est essentiellement simple, cette vérité, la voilà telle quelle : LOUIS XVII ÉTAIT NAUNDORFF, NAUNDORFF ÉTAIT LOUIS XVII.

Dans le débat « Louis XVII », on doit en effet redire haut et fort qu'il est certes bien permis de discuter sur les hiatus, les obscurités inévitables de sa vie, que d'ailleurs tout le monde regrette, mais il ne saurait être permis à PERSONNE de *discuter*

---

*l'indiscutable*, et il n'y a aucune dérogation à cette règle ni aucun passe-droit même quand on s'appelle fr. Hilaire de la CRC de l'abbé de Nantes.

Où alors, il faudrait commencer par avvertir qu'on a décidé de rejoindre le camp maudit des détracteurs de mauvaise foi du Saint-Suaire qui, avec une prétendue « preuve scientifique » (le fameux C 14 qui s'est révélée par la suite d'un emploi critériologique fort aléatoire, douteux...), se croient permis de remettre en cause l'authenticité formelle du Linceul de Turin, pourtant déjà prouvée invinciblement par l'ensemble de toutes les autres disciplines scientifiques, unanimement convergentes. À le lire, on est fondé à penser que c'est le rôle exécrable que le fr. Hilaire a voulu jouer. Objectant des points de détails dans la thèse survivantiste dont Xavier de Roche s'est seulement fait le rapporteur (thèse qui n'est en effet pas la sienne propre, et dont il faut reconnaître, nonobstant toute appréciation facile sur sa personne fort « rocambolesque » elle-même, qu'il l'a fort bien servie), il s'est persuadé que cela suffisait pour anéantir la Survivance tout entière et la conspuer rageusement, ce dont, apparemment, il avait un prurit terrible.



DISCUTER L'INDISCUTABLE. — Ce qui est en effet indiscutable, historique, je viens de l'écrire et ne vais pas tarder à le prouver, c'est que *Louis XVII a vécu APRÈS la « mort officielle » de l'enfant au Temple et qu'il est devenu le personnage improprement appelé Naundorff*. Ceci, pas plus que l'authenticité du Linceul de Turin, n'est à soumettre, ni aux discussions ni aux recherches. Encore moins est-ce à soumettre aux jugements des gens de bas étage politique, nous voulons parler de cette droite républicaine française, réputée à très-juste titre la plus bête du monde, surtout quand elle se prétend catholique, cette soi-disant « bonne droite »<sup>3</sup> qui a toujours fait vomir ceux qui avaient gardé un tant soit peu le sens de la dignité humaine dans les affaires politiques.

Mais rentrons dans le vif (sans jeu de mot douteux, puisque, dans son descendant, il est parfaite-

---

<sup>3</sup> Lire mon ouvrage « *La bonne droite...??* » à ce sujet.

ment vrai que Louis XVII-Naundorff *est... toujours vivant*!). Il y a deux catalogues d'arguments pour prouver que Louis XVII a survécu et est devenu Naundorff.

1/Un catalogue s'articulant sur la science historique, en l'occurrence *la chronologie du Temple*, que nous citerons pour mémoire seulement. Il est en effet réservé aux historiens professionnels (ce que ni le fr. Hilaire ni moi-même, ne sommes), parce qu'il n'est pas à la portée de tout le monde d'interpréter des faits d'époques et des documents d'archives afin de reconstituer une chronologie sûre à partir de l'entrée de l'enfant royal au Temple, jusqu'à sa sortie, mort ou vif, selon les thèses.

... On voit par exemple fr. Hilaire s'encolérer âprement et avec hauteur dans ses articulets venimeux sur ce que, dit-il, les survivantistes tournent à l'envers les documents « Louis XVII » et leur font dire le contraire de ce qu'ils disent. Mais qui nous prouve que ce n'est pas lui, simple et dernier wagon tamponne-cul à la remorque de ses aînés anti-survivantistes, qui les interprète à l'envers, cesdits documents ? Nous allons le prendre au collet la main dans le sac tout-à-l'heure, en flagrant délire & délit d'inversion voire d'escamotage des dicts & faits de la

survivance, et serons bien obligés de constater... par celui-là même qui dénonce avec hauteur et acrimonie ledit délit dans les survivantistes, que la chose est facile à faire, pour les documents *cependant les plus importants et les plus fondamentaux de la survivance* (voire même les plus évidents !), surtout quand on passionne la question comme il le fait.

La discussion sur le terrain du Temple, disais-je, est donc presque infinie : il est quasi impossible d'établir avec une certitude absolue la seule question des dates. La démonstration qu'on peut en faire est compliquée (que d'ailleurs l'on cherche à prouver la substitution de l'enfant au Temple puis son évasion, ou bien sa mort), et ne saurait entraîner que la conviction d'érudits. Complication supplémentaire de ce premier argumentaire : une fois prouvé que l'enfant n'est pas mort au Temple et qu'il s'est évadé, il faut ensuite passer par les méandres sordides des faux-dauphins pour arriver à Naundorff, ce qui est un travail fastidieux aussi important et difficile.

2/ Par contre, l'identification Louis XVII-Naundorff comme étant une seule et même personne, est extrêmement simple à confirmer ou infirmer, la démonstration à la portée de tout le monde, partant beaucoup plus contraignante. De surcroît, elle a

l'avantage de prouver *a-posteriori* et *ipso-facto* la substitution, puis l'évasion : si bien sûr l'on prouve que Louis XVII et Naundorff sont une seule et même personne, on prouve évidemment que Louis XVII... a été substitué puis s'est évadé du Temple.

Voilà une évidence qui va être la pierre d'achoppement de notre vindicatif fr. Hilaire.

Car l'identification Naundorff-Louis XVII est archi-prouvée, et on peut dire ici que la Providence divine en a surabondamment fourni les preuves pour asseoir une certitude aussi absolue que celle de l'authenticité du Saint-Suaire (mais, nous sommes à la Fin des Temps, et les meilleurs esprits ne savent plus voir l'évidence...! Combien, hélas, se vérifie chaque jour de plus en plus cette parole prononcée il y a quelques années par un bon prêtre, sur son lit de mort : « on s'en va vers la folie totale » !). L'évidence, c'est la démonstration du Saint-Esprit. Simple par essence. Et rien n'est plus contraignant. Exemple : que quelqu'un qui prétende être Louis XVII présentasse à la cuisse gauche une marque de naissance qui est la même, À LA FORME PRÈS, que celle remarquée à Versailles sur l'enfant, est de soi une preuve SUFFISANTE pour assurer l'identification Naundorff-Louis XVII.

---

J'en appelle aux parents, à la mère surtout. Prenons l'exemple d'une mère qui constate une marque de naissance importante sur le membre d'un de ses enfants, *naevus maternus* qu'elle a bien mémorisé, puis, cet enfant lui étant kidnappé à l'âge de 8-9 ans, elle la retrouverait identiquement trente ans plus tard sur un individu qui, se disant son fils, aurait de surcroît des souvenirs communs et intimes avec elle, qui ne sauraient s'inventer (ce qui est précisément le cas de Naundorff avec des serviteurs les plus familiers de la cour de Louis XVI) : aurait-elle des doutes qu'elle a bel et bien retrouvé son fils, cette heureuse mère ? J'en appelle au simple bon sens : tout le monde a vu la tache-de-vin disgracieuse sur le haut du front de Gorbatchev ; supposons un moment qu'il ait été enfant perdu pendant la guerre 39-45, ce signe ne serait-il pas en soi *suffisant* à la mère, le voyant à la télévision, pour l'identifier...?

Oh, bien entendu, il n'est pas du tout sûr que la chose, à cause de la *raison d'État*, serait officialisée ! Supposez, dans notre fiction, que la mère du communiste Gorbatchev soit une grande chrétienne... Ces retrouvailles pourraient rester des plus privées voire occultées soigneusement par des gens malintentionnés qui pourraient bâtir des campagnes de presse pour

discréditer cette reconnaissance, voire inventer des « preuves scientifiques », etc., qui ne manqueraient pas de convaincre les idiots utiles et... même ceux qui sont inutiles, quoique la reconnaissance de son fils par sa mère serait très-vraie. Et ici, nous retombons tout-à-fait dans notre problème.

Quant au *naevus maternus* de Louis XVII (entr'autres signes corporels non moins formels pour l'identification Naundorff-Louis XVII, soulignons-le), nous verrons tout-à-l'heure deux témoignages humains plus que suffisants pour les âmes simples, car, malgré les vaines rodomontades de fr. Hilaire, les témoignages des serviteurs de l'enfant, identifiant ce *naevus maternus* sur Naundorff, ne sont pas du tout méprisables. Ces témoignages sont d'ailleurs confirmés formellement par le Procès-Verbal de Delft en 1845, lequel authentique absolument ce qu'on a appelé à juste titre « le signe du Saint-Esprit » sur le corps du pauvre Naundorff, mort empoisonné. Or, cette preuve magistrale du *naevus maternus*, non seulement ledit fr. Hilaire la traite avec une légèreté inqualifiable quant aux témoignages humains qui la cautionnent, mais de plus, contraint de mordre la poussière par le P.-V. de Delft qui l'authentique, il ose faire dire à cedit très-officiel P.-V. le... contraire de ce

*qu'il dit !!!* Il y a là, de sa part, une manipulation de la vérité objectivement et absolument scandaleuse.

Commençons par-là et voyons les choses de plus près. À lire ce P.-V. de Delft, décrivant *officiellement* (par-devant huissier & très-hauts magistrats de Prusse) la tache-de-mère sur la cuisse gauche de Nauendorff mort, on se rend compte qu'il ne donne en effet PAS DU TOUT le bémol que le fr. Hilaire invente pour les besoins de sa très-mauvaise cause (« il N'avait sur la cuisse gauche QU'une superficielle et irrégulière tache-de-mère », ose-t-il écrire...). Loin de faire une description *négative* ou même simplement restrictive, atténuante, il appert que les magistrats, dans ledit P.-V., font tout au contraire une affirmation *positive* de la chose constatée dûment par eux. Ils emploient pour cela, comme il fallait s'y attendre, le style bref et concis du langage juridique, puisque ce P.-V. est un acte notarié. Et ils constatent *bel et bien* : « ... 6. Aux membres inférieurs : à la partie intérieure du milieu de la cuisse gauche, une tache-de-mère, étendue, superficielle et irrégulière, non pourvue de cheveux (sic) ».

Lisons bien le texte du P.-V. : « ... une tache-de-mère, [virgule] étendue, superficielle et irrégulière ».

Et à présent, lisons le fr. Hilaire : «... *une superficielle et irrégulière tache-de-mère* ».

La manipulation vicieuse et malhonnête de notre anti-survivantiste du moment n'a certes pas besoin de grand soulignement...! Du grand art ! Du vrai travail de faussaire hors-pair ! Dans le P.-V. de Delft, les magistrats donnent la description succincte et concise d'une *vraie* tache-de-mère comme... elles le sont toutes (elles sont toutes à la superficie de la peau, c'est-à-dire *superficielles* ; elles ont toutes un contour irrégulier, c'est-à-dire *irrégulières*).

Par contre, dans le texte hilarien qui ne fait pas du tout rire, la tache-de-mère est réduite à une vile égratignure, une... peau de chagrin c'est bien le cas de le dire !, par le sens péjoratif donné indûment aux qualificatifs employés par les rédacteurs du P.-V. le plus positivement du monde quant à eux, au moyen du procédé de l'INVERSION, mettant le qualificatif avant le nom et non après. Le sens en est bien sûr très-différent : quand on dit « une superficielle tache-de-mère », c'est la tache-de-mère elle-même qui est connotée négativement, elle est superficielle, dans le sens négatif de : à peine existante. Mais si l'on met le qualificatif après le nom, comme le fait le P.-V. de Delft, alors, ce n'est plus du tout le même sens, « une

tache-de-mère, [virgule] superficielle » décrit *positivement* une tache-de-mère comme elles le sont toutes, à savoir à la... superficie de la peau !

Notez de plus, et on a infiniment de mal à y voir un simple oubli, que le premier qualificatif qu'emploie le P.-V. pour qualifier ladite tache-de-mère, à savoir « étendue », le seul parmi les trois employés par les rédacteurs du P.-V. de Delft qui ne peut, notons-le soigneusement, recevoir un sens négatif par le procédé de l'inversion, est tout simplement... supprimé (mis après ou avant le nom tache-de-mère, « étendue » ne peut en effet qu'avoir un sens positif, celui précisément de dire qu'on est en présence d'une tache-de-mère à la superficie... IMPORTANTE... ce qui contredit de plein fouet la réduction à presque rien que le fr. Hilaire veut en faire !).

Donc, résumons la méthode hilarienne : deux négativations de qualificatifs employés positivement par le texte officiel du P.-V., et quant au troisième qui ne peut être négativé, il est... tout simplement supprimé. C'est ce qui s'appelle une SATANISATION du texte, l'inversion étant, comme chacun sait, le propre de Satan, ici aggravée d'une suppression, mais cela permet au cher fr. Hilaire de faire dire au texte... *tout juste LE CONTRAIRE de ce qu'il dit !!!*

Il fallait le faire... Par conséquent, je proclame ici à nouveau la vérité fort honnêtement et consciencieusement révélée par le très-officiel P.-V. de Delft en 1845, mais hilarieusement satanisée, occultée, travestie, réduite à rien :

L'EXISTENCE AVÉRÉE D'UNE VRAIE ET AUTHENTIQUE TACHE-DE-MÈRE SUR LE CORPS MORT DE NAUNDORFF, DUMENT ET JURIDIQUEMENT CONSTATÉE POST-MORTEM.

Ce premier point, nul ne peut le récuser, le révoquer en doute, sous peine de forfaiture, de disqualification par le fait même, et de vigoureux coups de pied dans le derrière en direction des ténèbres extérieures, là où sont les pleurs et les grincements de dents des menteurs de tout poil.

Cependant, fr. Hilaire ne s'arrête pas en si bon chemin tortueux. Une fois la tache-de-mère frauduleusement et astucieusement réduite à presque rien, on le voit, s'appuyant sur son mensonge, jouer au Grand-Accusateur. Et de poursuivre son discours indigne en montrant d'un doigt justicier le coupable à pendre haut & court : « Il [Naundorff] avait prétendu dans ses *Mémoires* que la nature y avait tracé [sur sa cuisse gauche] l'image d'un pigeon, les ailes

ouvertes et plongeant [sous-entendu hilarien : alors qu'il n'y avait qu'une « superficielle et irrégulière tache-de-mère », un vulgaire grain de beauté, quoi...]. Mais, fr. Hilaire, figurez-vous qu'il n'y a aucune contradiction entre cette affirmation de Naundorff dans ses *Mémoires* et le P.-V. de Delft lu dans son sens obvie, qui atteste *bel et bien*, on vient de le voir, l'existence de la tache-de-mère ! L'adjectif « irrégulière » employé par les magistrats de Delft pour la qualifier, *suffit amplement*, en effet, dans le langage juridique concis dont ils se sont servis, *pour reconstruire* la description qu'en fait Naundorff dans ses *Mémoires*, à savoir : « l'image d'un pigeon, les ailes ouvertes et plongeant » ! Même, c'est un comble, votre très-fausse et inqualifiable traduction n'arrive pas à contredire ce que dit Naundorff (car si l'on place le qualificatif « irrégulière » après le nom « tache-de-mère », cela cautionne toujours le descriptif de Naundorff dans ses *Mémoires*) !! Surtout, bien entendu, si on lui adjoint le qualificatif « étendue » qui le précède et que vous escamotâtes si subrepticement...

Je laisse, après ce constat, le fr. Hilaire se gausser tout seul, glousser sottement, fort indignement d'ailleurs pour un religieux (« Albouys qui, en 1833, avait eu le privilège de voir l'auguste cuisse »...), sur

---

La divergence des formes attribuées à cette tache-de-mère par les naundorffistes dans leurs témoignages respectifs, certains parlant de pigeon les ailes écartées, les autres de lion couché : l'objection, grotesque, est tout simplement d'une rare et profonde idiotie. Chacun sait que deux personnes regardant ensemble un même nuage, l'une lui trouvera la forme d'un visage, l'autre celle d'une carte géographique, etc. ... et, pour une tache-de-mère, la forme d'un pigeon ou, pourquoi pas, celle d'un lion ! Xavier de Roche en glosait d'ailleurs dans son livre, complétant sa remarque intelligente par une très bonne explication de l'appellation « signe du Saint-Esprit » pour cette tache-de-mère sur le corps de Naundorff, par laquelle se trouvaient réfutées par avance les très-sottes réflexions de fr. Hilaire. Ledit fr. Hilaire ferait bien de la lire, cette explication. Je lui laisse chercher à genoux la page dans LE livre sur « Louis XVII ».

Quant à moi, sur ce premier point capital de la question, je suis indigné. Éh bien, fr. Hilaire, vous qui criez très-fort & très-haut contre la soi-disant malhonnêteté intellectuelle des survivantistes, pouvez-vous me dire qui donc contrefait, tourne à l'envers, et peut-être même délibérément, à vous de le dire, les documents les plus importants et les plus obscurs de

cette lamentable affaire ? De quel côté, croyez-vous, sont les « divagations de pitre » ?? Du côté survivantiste ou de VOTRE côté anti-survivantiste ??? Vous avez escamoté, falsifié, volontairement ou non, je ne sais, mais Dieu, Lui, le sait bien (... et vous aussi), une preuve magistrale attestant formellement l'identification Naundorf-Louis XVII !!!

Première conclusion : je viens donc de montrer que le « signe dit du Saint-Esprit » est authentiquement présent sur le corps de Naundorff mort. Le marquis de La Palice soufflera au fr. Hilaire qui a grand besoin de leçons d'évidence, cet Évangile du Saint-Esprit co-naturel aux esprit non-superbes et qui n'ont pas abdiqué la recherche de la Vérité, que si cedit signe existait sur le corps mort, c'est qu'il existait donc sur le corps *vif* de Naundorff. Mais c'est que c'est une déduction très-importante : car c'est très-précisément *l'objet du témoignage unanime des serviteurs de l'enfant royal sur Naundorff!* Par l'indestructible témoignage du P.-V. de Delft, on est donc obligé de prendre acte que ceux des serviteurs de l'enfant, attestant moult années plus tard la présence de ce signe corporel sur Naundorff vivant, en sont authentiqués du même coup comme sérieux, patents, avérés, crédibles ! Or, rappelons pourquoi lesdits ser-

viteurs attestent *véridiquement* (nous en sommes sûrs de par le P.-V. de Delft) du *naevus maternus* sur le corps vif de Naundorff : *c'est parce qu'ils tenaient ce signe pour une preuve formelle d'identification de Louis XVII*, comme ils l'ont dit clairement.

À la vérité, nous pourrions être tout-à-fait fondés à clore le débat ici, notre anti-survivantiste du moment, dont chacun pourra apprécier les rares talents de falsification des textes, étant d'ores et déjà débouté sans appel. Mais, après avoir triché en aval, on voit fr. Hilaire tricher derechef en amont, avec, il fallait s'en douter, autant de hargne et... de mauvaise foi. Eh bien, allons-y donc, en amont, avec diligence, pour lui faire rendre sinon gorge du moins raison.



Comme si, en effet, cela ne lui suffisait pas de dénier l'authenticité du « signe du Saint-Esprit » sur le corps de Naundorff défunt (= et donc sur le corps vif), l'esprit comme inquiété et rongé par le vers du mensonge, le voilà qui laisse furtivement supposer, en

passant (trop) rapidement, comme quelqu'un qui n'a pas le temps ou plutôt qui marche sur des œufs, qu' « *il n'y a pas de preuve officielle que le petit Dauphin soit né avec ce signe du Saint-Esprit* », sauf par un très-hypothétique testament du D<sup>r</sup> Jeanroy, connu seulement par un arrière petit neveu et d'ailleurs perdu depuis. Il ne dit pas qu'il est apocryphe ce testament, mais enfin, on est *subliminalement* prié de le comprendre. Il est bien entendu superfétatoire d'ajouter que pour le fr. Hilaire, les témoignages des serviteurs qui cautionnent pourtant le testament Jeanroy sans appel, ne valent que... chipette.

Donc, donc, donc, pas de preuve officielle que ledit *naevus maternus* existait sur Louis XVII enfant. Ce qui est évidemment régler le problème *in radice* : si jamais on réussissait à prouver que Naundorff a bel et bien une tache-de-mère qu'on a judicieusement appelée « signe du Saint-Esprit » (et ça y est, c'est fait, nous venons de le voir ensemble, n'est-ce pas fr. Hilaire...), de toutes façons, ça n'aurait plus force de preuve attendu qu'il n'est pas prouvé... que le petit Louis XVII est né avec un *naevus maternus*. Ainsi, une des preuves majeures de l'identification Louis XVII-Naundorff serait détruite radicalement.

---

Cependant, l'inintelligence ne saurait être plus marquée que dans ce raisonnement, là encore, notons-le bien, *sataniquement à l'envers* de celui qu'il convient de faire. Car enfin, je voudrais que le fr. Hilaire et ses comparses m'indiquassent la marche à suivre pour une preuve *officielle* de ce genre.

Peut-être que madame de Rambaud, cette femme de service de l'enfant royal issue de la noblesse, très-digne, très-honnête, très-droite, qu'on sent bien incapable de mentir (comme elle fleure bon les solides vertus de l'ancienne France, cette bonne dame de Rambaud !), qui prodigua au petit Louis XVII ses soins affectueux pendant ses sept premières années et qui, par les soins intimes donnés au Dauphin de par son office, était la personne au monde la plus qualifiée à témoigner pour un *naevus maternus* (ce qui n'était pas le cas de madame de Tourzel qui, étant gouvernante, était moins habilitée qu'elle à témoigner d'un signe corporel), peut-être que madame de Rambaud disais-je, aurait dû, aux alentours de 1787, au beau milieu d'une des fêtes de Versailles, penser que, quelque cinquante ans plus tard, elle aurait à attester l'existence d'un signe corporel précis sur son petit Dauphin bien-aimé devenu misérable quidam dans la France dont il est... roy de droit ?

Elle aurait dû, sans nul doute, mander notaire royal ; et, devant plusieurs nobles et discrets messires, le royal bambin aurait relevé sa petite culotte (avec l'étiquette, de la cour, pas de la culotte), pour que tout ce monde grave convoqué *ad hoc*, puisse voir & attester par-devant qui de droit, après examen minutieux et des *oh !* et des *ah !* juridiquement exclamés et surtout dûment consignés, et le signe corporel inné, et surtout bien sûr sa forme précise, après savantissimes & savantasses discussions (... pigeon ? ... lion ?) ; une expédition timbrée de l'acte notarié aurait gravement été déposée aux Archives royales, voire enregistrée par le Parlement, en prévision bien évidemment des faux-dauphins, mais surtout pour que le fr. Hilaire puisse faire le savant en la retrouvant sous tel folio *x* ou *x'* de la Bibliothèque Nationale quelque deux siècles plus tard...!

... Mais non, bien sûr, que les choses ne pouvaient se passer ainsi ! Tout le monde devine sans peine, sauf bien entendu le fr. Hilaire, qu'il ne pouvait pas y avoir de document juridique pour la preuve en amont du « signe du Saint-Esprit » sur le corps de Louis XVII, pour cette dite preuve il ne pouvait y avoir que des TÉMOIGNAGES HUMAINS.

Et précisément, là, Xavier de Roche me semble infiniment plus intelligent, sage, sensé, en tout cas incomparablement moins brouillon que fr. Hilaire (et l'abbé de Nantes qui l'approuve), lorsqu'il invoque, d'une manière si émouvante, les témoignages des « *revenants* » de la cour de Louis XVI.

Ceux-ci, parmi les tout premiers et les plus intimes de la famille royale, bien qu'en petit nombre (j'espère que fr. Hilaire comprendra tout seul la terrible raison de ce petit nombre qui atteignait tout-de-même, tous témoignages pro-Naundorff confondus, le chiffre fort impressionnant de... cinquante-trois personnes !), miraculeusement mis sur le chemin de Louis XVII-Naundorff certainement par la Providence divine, cherchent à repreciser des souvenirs de l'époque où ils s'occupaient du petit Dauphin. Ils les gardent en mémoire en présence du Prétendant qu'ils mettent ainsi à l'épreuve. Ce sont, la plupart, des souvenirs inchoatifs qui, petit à petit, prennent forme définitive... grâce au Prétendant lui-même : et c'est ce qui amène une conviction si forte et inébranlable au cœur de ces vieux serviteurs qui voient leurs souvenirs embrouillés, clarifiés de détails *qui ne peuvent pas s'inventer... par l'intéressé lui-même !* Exactement comme quand deux connaissances de collègue se

retrouvent après quarante ans de séparation et n'en finissent pas de repréciser *ensemble* des scènes du passé commun !

On comprend l'émotion puis la conviction *inébranlable* de tous ces vieux et fidèles serviteurs. Qu'on pense, par exemple, à Brémond, ancien secrétaire d'État de Louis XVI, attestant si fort sur son lit de mort sa conviction de l'identification Naundorff-Louis XVII, qu'il entraînera la « conversion naundorffiste » de l'abbé Desgesnettes (le célèbre curé de Notre-Dame des Victoire), lequel était pourtant venu avec la ferme intention en lui donnant les derniers sacrements, de le faire... se rétracter sur la question Naundorff !

On comprend aussi la valeur de leurs témoignages unanimes. Dans l'affaire qui nous occupe, il faut bien comprendre que la valeur de ces témoignages est SUFFISANTE pour la conclure positivement. N'oublions pas, en effet, la très grande valeur du témoignage humain en matière de science historique. Pour ne prendre qu'un exemple, mais un des plus graves, c'est sur ce critérium *et sur lui seul* que nous croyons de Foi à la Résurrection du Christ, sur le témoignage humain des Apôtres. Et c'est sur le témoignage du SEUL saint Jean que nous croyons à la

mort réelle du Christ sur la croix : « Mais quand ils vinrent à Jésus, Le voyant déjà mort, ils ne Lui rompirent pas les jambes ; un des soldats Lui transperça le côté avec une lance et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau, celui qui l'a vu en rend témoignage et son témoignage est véridique. Et il sait qu'il dit vrai, afin que vous aussi, VOUS CROYIEZ »<sup>4</sup> (ce seul témoignage de saint Jean a suffi pour la réfutation victorieuse des docètes, hérétiques de son temps qui affirmaient que le Christ n'était mort qu'en apparence seulement, sous une enveloppe charnelle fantomatique).

Mais après la théorie, passons à la pratique. Pour le « signe du Saint-Esprit », il n'y a donc point de document juridique pour la preuve en amont... *comme il fallait s'y attendre puisqu'il ne pouvait ABSOLUMENT PAS y en avoir, il ne pouvait qu'y avoir en la matière des témoignages humains.* On ne saurait donc en inférer aucune conclusion négative, comme se croit autoriser à le faire fr. Hilaire. Car comprenons bien que même le testament Jeanroy, s'il avait été retrouvé, n'aurait eu comme valeur juridique, en tout état de cause, que celle de la *seule parole* de ce médecin du petit Dauphin attestant dudit signe inné,

---

<sup>4</sup> Jn XIX.

que ledit testament n'aurait fait que couched sur le papier : il n'aurait donc pas eu plus de valeur intrinsèque... que le témoignage de madame de Rambaud, au moins aussi habilitée que lui à témoigner, témoignage que, par contre, l'on possède encore !

Car s'il est vrai de dire que l'on ne possède pas le testament Jeanroy, par contre il est plus vrai encore que les anciens serviteurs de Louis XVII enfant qui avaient réchappé de l'horrible tourmente, s'entretenaient entre eux des signes innés présents sur le corps de Naundorff (dont le fameux *naevus maternus*), en en faisant une preuve formelle de l'identification avec Louis XVII enfant. Ce simple constat est vraiment suffisant, décisif pour emporter la cause. Voyez, par exemple, le témoignage de l'abbé Laprade, dans lequel on devine très-bien dans sa première partie *le témoignage oral* de madame de Rambaud (je mets ce dernier en italiques) : « Un jour, m'entretenant avec le Prince [Naundorff] *du témoignage de madame de Rambaud, fondé en partie sur les signes naturels qu'il portait sur son corps* [notez bien, négatif fr. Hilaire, le pluriel employé, sur lequel nous allons revenir...], je lui demandai si *le signe du Saint-Esprit, formé par la nature par de petites veines en-*

tre chair et peau, dont *m'avait parlé madame de Rambaud elle-même*, était toujours visible. Il me répondit : « Oui, et je veux que vous le voyiez vous-même, pour que vous en rendiez témoignage ». Je m'y refusai, en disant que je ne mettais pas en doute *celui de la vénérable dame de Rambaud*. Le Prince insista. Nous étions seuls et, après avoir pris les précautions prescrites par la décence, il me fit voir le signe indiqué sur la cuisse gauche. Il représentait un pigeon plongeant, la tête en bas et les ailes déployées. Je l'ai vu de mes yeux et touché de mes mains comme l'apôtre saint Thomas [!]. Il n'y avait ni tuméfaction de la peau, ni rudesse au toucher. C'était évidemment naturel. Etc. ».

Allons, essayez soigneusement vos verres de lunettes, fr. Hilaire. Puis, lisez attentivement, et surtout, comprenez ce que vous lisez. On vient ensemble de prendre acte : 1) que madame de Rambaud, anciennement au service du petit Dauphin dans la partie des soins intimes, a *bel et bien* témoigné du caractère *inné* du « signe du Saint-Esprit » sur le petit Louis XVII, retrouvé sur Naundorff. Comprenez bien, je vous prie : madame de Rambaud a vu le signe sur l'enfant, et elle l'a reconnu sur l'adulte, c'est-à-dire sur Naundorff ! Son témoignage est absolument

contraignant. 2) que l'abbé Laprade, qui certes n'était pas au berceau de l'enfant royal, fait un témoignage formel identique quant à l'existence de ce signe sur le corps vif de Naundorff, comparant tout naturellement son témoignage à celui de saint Thomas. Il n'a certes pas dit : « Mon Seigneur et mon Dieu », mais « mon Prince et mon Roy », et aurait pu continuer, tel saint Jean : « celui qui a vu en rend témoignage (...) afin que vous aussi, vous CROYIEZ ».

La première conclusion de l'enquête, c'est que le *naevus maternus* est présent sur le corps mort de Naundorff, ainsi que l'atteste de manière inattaquable, indubitable, le P.-V. de Delft. Une deuxième conclusion peut désormais être posée : il est invinciblement prouvé que le *naevus maternus* 1) est inné sur Louis XVII ; 2) qu'il a été constaté sur Naundorff vif par des personnes l'ayant vu sur Louis XVII enfant.

Madame de Rambaud n'est pas la seule à avoir posé ce constat. On peut invoquer aussi le témoignage de Morel de Saint-Didier dont la mère, intime de la famille royale dans l'enfance de Louis XVII, lui avait transmis le secret du signe dont s'agit ; voici l'extrait significatif de son témoignage : « ... « Vous m'avez parlé d'un signe naturel que je porte [dit Naundorff à

---

Morel de Saint-Didier fils], quel est-il ? » Je lui répondis avec la confiance que j'avais reçue de ma mère. « Éh bien ! me dit-il, je veux que vous puissiez déclarer à ma sœur [la duchesse d'Angoulême, près laquelle le Prince mandait Morel de Saint-Didier en mission], que vous avez vu ce signe qu'elle connaît bien elle-même ». Aussitôt, le Prince le mit sous mes yeux et je reconnus effectivement la vérité entière des détails que je tenais de ma mère. Toute erreur devenait donc impossible », conclue ingénument, candidement, notre témoin, ne connaissant pas encore l'insigne mauvaise foi des anti-survivantistes...

Cette deuxième conclusion que je viens d'énoncer en amont, disais-je, ne fait donc que renforcer la première en aval, celle du P.-V. de Delft. Ensemble, il faut convenir qu'elles aboutissent à une conclusion générale d'absolue certitude quant à l'identification Naundorff-Louis XVII.

Or sus ! Que donc on se le dise et honni, banni soit du « saint royaume » qui mal y pense, en ce compris bien sûr le fr. Hilaire !



Au reste, je n'ai parlé que du *naevus maternus* (la manipulation vicieuse voire malhonnête de fr. Hilaire étant vraiment trop révoltante pour la laisser passer), mais c'est un signe inné parmi d'autres d'égale portée. Pour en rester à madame de Rambaud par exemple, elle ne s'est pas limitée à ce signe morphologique : outre la petite anomalie au mamelon droit (signe, soit dit en passant, d'une valeur aussi forte que le *naevus maternus*), elle écrivait notamment ceci, dans une lettre privée hélas non-déposée immédiatement à la Bibliothèque Nationale, non-enregistrée sur papier timbré par-devant notaire :

« Le Prince fut inoculé au château de Saint-Cloud, à l'âge de deux ans et quatre mois (en réalité, il y a ici une petite erreur, il s'agit de trois ans un mois et dix-huit jours), en présence de la Reine par le docteur Jaubertou, inoculateur des Enfants de France, et de la Faculté, les docteurs Brunier et Loustouneau. L'inoculation eut lieu pendant son sommeil, entre dix et onze heures du soir, pour prévenir une irritation

qui aurait pu donner à l'enfant des convulsions, ce qu'on craignait toujours. *Témoign de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui que ce sont les mêmes marques que j'ai retrouvées, auxquelles on donna la forme d'un triangle ».*

Le témoignage, comme on voit, est formel, net, non-équivoque. Et c'est bien en vain et à tort que le fr. Hilaire cherche à esquiver cette autre preuve *magistrale* d'identification Naundorff-Louis XVII (en effet, l'inoculation à cette époque était très-rare puisqu'on ne faisait que commencer à la mettre en pratique et que, précisément, le roy voulait la promouvoir auprès des Français en faisant vacciner ses enfants ; de plus, elle avait été faite sur les enfants royaux d'une manière spéciale, en forme de triangle), sous le vain et spécieux prétexte que le P.-V. de Delft n'enregistre qu'une inoculation au bras gauche de Naundorff alors que les deux bras avaient été inoculés.

... Comme si, voyons, madame de Rambaud n'avait pas été capable, au moment pour elle de poser ce constat sur Naundorff, de faire la différence entre... *un* bras et... *deux* bras ! Comme si, après avoir vérifié la chose sur le premier bras de Naundorff, elle n'aurait pas... pensé à le faire sur le second qu'elle

---

savait avoir été inoculé tel le premier, puis, dans l'hypothèse d'un constat négatif, dénoncé une anomalie invalidante de cet ordre !! Anomalie qu'elle sut fort bien démasquer, remarquons-le bien, dans une autre occasion et sous un autre chef, chez un faux-prétendant comme Richemont qui voulait également se faire reconnaître d'elle avec des faux-signes (... certainement suscitée pour obscurcir Naundorff, ce franc-maçon-là !).

Car il faut noter que le P.-V. de Delft invoqué à tort par notre anti-survivantiste du moment ne dit pas *positivement* qu'il n'y a pas de trace d'inoculation sur le bras droit, ce qu'il dit, c'est qu'...*il n'en dit rien*, c'est très-différent. L'on est vraiment fondé à penser que la marque d'inoculation au bras droit est passée à l'as, tout simplement (une marque de vaccination est tenue, beaucoup plus qu'un *naevus maternus*). À ce sujet, d'autres remarques s'imposent et ont d'ailleurs été faites par des historiens d'une autre curée que le fr. Hilaire, pour lever cette équivoque : il faut par exemple se rappeler que les magistrats de Delft ont examiné le corps de Naundorff alors que celui-ci était déjà en début de décomposition, et qu'un signe corporel plus évident que la marque d'inoculation au bras droit a été omis dans leur P.-V. (il s'agit du signe au

sein droit, dûment et très-explicitement constaté pourtant de son vivant, dans le témoignage de madame de Rambaud). Ceci n'étant qu'un article restreint, on voudra bien lire ce qu'en dit à ce sujet Xavier de Roche, ou plutôt Alain Decaux qu'il cite, p. 46 de son ouvrage *Louis XVII*.

Et concluons cet autre point. Sans rentrer dans le détail des deux bras dans sa lettre privée qui hélas n'est pas faite pour l'officiel (ce qui explique l'imprécision de ses termes), madame de Rambaud, par contre, pose la phrase *absolument affirmative* qu'on vient de lire, phrase exclusive du moindre doute et qui, par son caractère FORMEL, par la formelle compétence de son auteur qui avait vu la chose se faire, suffit amplement pour asseoir cette autre preuve corporelle d'identification Naundorff-Louis XVII. Relisons-la, en effet : « *TÉMOIN de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui que ce sont les MÊMES marques que j'ai retrouvées [sur le corps de Naundorff]* ». Une telle formule, par son caractère universel, vaut pour les deux bras, suffit à lever toute équivoque, tout doute, je veux dire dans les esprits objectifs et de bonne foi. Les autres esprits ne m'intéressent pas.

Pour clore ce chapitre sur les signes morphologiques, je me demande bien comment l'abbé de Nantes a

---

pu laisser son fr. Hilaire écrire ses articles si vilainement tendancieux, partisans, morveux, haineux, falsificateurs de la vérité, et surtout y souscrire, apparemment sans restriction aucune. Car le *naevus maternus* et les marques de vaccination sont loin d'être les seuls signes corporels, innés ou acquis, prouvant l'identification Naundorff-Louis XVII ! Je voudrai attirer l'attention sur le numéro attribué par les magistrats de Delft au *naevus maternus* dans leur P.-V. : *sixième*. C'est qu'avant lui, il y a, excusez du peu, cinq catégories de signes morphologiques constatés sur le corps de Naundorff défunt... Or, les cicatrices 1, 3a, 3c, 5b & 5d, sont des cicatrices acquises dans l'enfance, connues par les serviteurs de l'enfant Louis XVII, et... retrouvées sur Naundorff (n'en citons qu'une : la célèbre « morsure du petit lapin blanc » que le royal petit diable, à qui il avait été donné, avait tellement agacé, qu'il l'avait mordu à la lèvre inférieure...). Est-il besoin de préciser que la conjugaison de tous ces signes sur une seule & même personne (= plus de six signes corporels à la fois : qu'on se rende bien compte !!), rend l'identification *formellement* indubitable ?!



Ne parlons que très-peu, pour ne pas trop rallonger, d'une autre espèce de preuves, tout aussi contraignantes, à savoir les souvenirs communs entre Naundorff et les anciens serviteurs de la cour qui l'avaient connu enfant. Le témoignage du « petit habit bleu », par exemple, est proprement confondant. Madame de Rambaud présente à Naundorff cette petite veste qu'elle avait gardée, et lui dit, en faisant volontairement l'erreur, qu'il l'a portée à Paris aux Tuileries ; et Naundorff, à sa vue, de rétorquer à brûle-pourpoint : « Non, madame, c'était à Versailles, et je ne l'ai plus jamais remis car il me gênait ». Cette exclamation spontanée bouleversa madame de Rambaud à tel point qu'elle tomba aux genoux de Naundorff, et qu'elle lui donna foi & fiance immédiatement... avant même d'avoir fait le constat des signes corporels !

Autre souvenir, celui de la montre à secret faite par Louis XVI, artiste serrurier à ses heures comme chacun sait, et que l'ancien ministre de Louis XVI, de

Joly, présenta à Naundorff, en lui demandant de l'ouvrir... lequel découvrit *immédiatement* le difficile secret d'ouverture qui avait été révélé à Louis XVII enfant ! Ce genre de confrontations n'a absolument pas son pareil chez les faux-Dauphins, pourtant habiles mystificateurs (on pense surtout à Richemont), contrairement à ce qu'affirme mensongèrement l'incroyable fr. Hilaire.

Quant à oser soutenir, afin de pouvoir rejeter ces témoignages, que Naundorff a fait de... *la transmission de pensée*, comme on l'a également lu chez un autre anti-survivantiste, cela rappelle les pharisiens qui, devant les miracles évidents de Notre-Seigneur, osaient rétorquer que c'était un... possédé du démon, refusant l'évidence et péchant ainsi contre le Saint-Esprit. À ce niveau de malhonnêteté intellectuelle, il n'y a évidemment plus rien à faire ni à réfuter.



Mais nous n'en avons pas fini encore, hélas, avec notre anti-survivantiste du moment... Fr. Hilaire a visiblement l'ambition de dépasser, surpasser ses congénères : il ose mettre Naundorff au même niveau que les faux-Dauphins, genre Herzogault, Richemont & autre Mathurin Bruneau. Comment, encore une fois, l'abbé de Nantes a-t-il pu laisser passer cela, perdant pour ce coup magistralement tout sens critique ?! Faut-il redire, obligé aux répétitions par ce sottisier inqualifiable, que seul Naundorff possédait l'ensemble des signes morphologiques d'identité de Louis XVII ? Quant aux autres, tous les autres, ils ne possédaient pas même le plus petit de ces signes : à telle enseigne qu'ils ont tous des yeux autres que bleu, couleur de ceux de Louis XVII enfant, « grands yeux en amande d'un bleu d'une douceur exquise » comme l'avoue lui-même dans son langage sentimental, l'étonnant fr. Hilaire ! Comment, après cela, oser les mettre sur le même pied que Naundorff ??

Nous avons parlé du « signe du Saint-Esprit », si formellement attesté sur le corps de Naundorff, vif ou mort, mort ou vif. La chose était si connue pour identifier Louis XVII que les faux-Prétendants n'ont évidemment pas manqué de vouloir « prouver », eux aussi, qu'ils étaient marqués de ce signe indubitable.

Mais... voyez la différence entre la qualité de leurs témoignages et celui de Naundorff, que le seul fr. Hilaire, frappé de stupidité comme Nabuchodonosor puni de son orgueil, semble ne pas voir :

« Voici la façon grotesque dont Mathurin Bruveau nous raconte l'origine de son « [signe du] Saint-Esprit » dans son *manuscrit* de 1817 : « À ces marques identiques, il en est une que j'ai reçue en 1801 lorsque le pape Pie VI [aïe !, à cette date, Pie VI était... mort !] m'a sacré roy de France [!!!] dans son Palais au milieu du conclave [!!!]. Dans ce temps de trouble et d'anarchie, il me fit lui-même une marque ineffaçable sur la cuisse gauche, représentant le Saint-Esprit...» ». Sic !!! On n'invente rien...

Pour ce qui est d'Herzogault, voulant « aussi posséder un « signe de reconnaissance », il se contenta de l'impression d'une fleur de lys sur la jambe droite [ah zut & zest !, c'est la gauche qu'il fallait marquer, malheureux !] qu'il exhiba devant les convives, en 1801, au banquet qui lui fut offert au château de Pringy, près de Vitry »<sup>5</sup>.

Tartufferies grotesques, insanes et, remarquons-le bien, indécentes, contrairement à la monstration du « signe du Saint-Esprit » par Naundorff à des tiers,

---

<sup>5</sup> Bulletin de l'Institut Louis XVII, août 1995, pp. 8 & 9.

entouré de précautions pour respecter la décence, comme on l'a vu ensemble que dessus dans le témoignage de l'abbé Laprade, qu'il est donc infiniment indigne et révoltant de voir comparer à la noblesse d'attitude de Naundorff. Aussi bien, lui, pour produire sa preuve corporelle, il n'avait besoin, en VÉRITÉ, que de laisser parler son corps MORT dans le P.-V. de Delft !

Quant au roman-feuilleton retraçant la « vie » de Naundorff telle que le très-charitable fr. Hilaire daigne la retracer, il est odieux, indécent, scandaleux, profondément honteux pour son religieux de rédacteur, et mes qualificatifs sont des euphémismes.

Car enfin, si Louis XVII, comme c'est le cas, a vraiment vécu après les terribles avanies de son enfance, c'est-à-dire sans éducation véritable ou la pire qui soit avec les Simon (fr. Hilaire est évidemment prolixo là-dessus...), avili et souillé odieusement dans l'âge le plus tendre (fr. Hilaire est encore plus prolixo là-dessus...), projeté avec une brutalité inouïe du plus haut degré de la société, fils du roi des rois temporels !, au dernier échelon de celle-ci, il est évident pour tout être sensé, que cela a dû obligatoirement perturber sa personnalité ! Quand, de plus, on lui refuse jusqu'à l'existence juridique une fois parvenu à l'âge adulte,

étonnez-vous que sa pauvre vie n'ait été qu'un grand cri douloureux un peu, et même considérablement infirme dans les nuances, pour essayer de réparer l'injustice dont il était et se sentait cruellement la victime innocente ?? Ce grand cri n'a bien sûr rien à voir avec la *petite musique de nuit* de Mozart ou les *contes* de Julie LaVergne.

Fr. Hilaire, dans un réflexe pharisien *bécébégé* primitif abominablement indécent pour un chrétien (*a fortiori* pour un religieux) s'en montre tout marri, se bouche les oreilles (un grand cri douloureux prolongé toute une vie, ça le dérange, le pauvre cher petit !, que n'a-t-il lu Léon Bloy dans son journal intime, pour le désenfariner !), secoue pharisaïquement son vêtement dans la poussière, recueille soigneusement toutes les fausses notes de cette pauvre vie sacrifiée, avec l'horrible habileté des scribes pour ce genre de travail, et, *avec elles seulement*, il recompose ou plutôt réinvente une « vie » de Naundorff. Est-il nécessaire de qualifier pareil travail ? Ce serait s'avilir beaucoup que d'y toucher seulement avec des pincettes.

Faisant feu de tout bois, il aurait été surprenant de ne pas voir notre scribouillard (ou faut-il peut-être écrire : *scribrouillard*) se servir de l'assimilation

« Werg-Naundorff », pourtant parfaitement éculée, vieille haridelle d'objection sur le retour ! Dire que Naundorff était le déserteur Werg, être sordide perdu de mœurs et à la vie chaotique, est strictement impossible, et cette misérable sornette, cette « divagation de pitre » pour reprendre à bonne enseigne cette fois-ci les termes choisis du fr. Hilaire, est tellement éculée, dévaluée même dans l'arsenal anti-survivantiste, que les historiens sérieux se gardent bien de la ressortir (là encore, comment l'abbé de Nantes, soi-disant fin critique, a-t-il bien pu...?!). Exemple récent : R. de Warren & A. de Lestrangé, auteurs de *Les prétendants au trône de France*, dans la réponse qu'ils font à Xavier de Roche, précisaient : « Nous n'avons pas pris à notre compte la prétendue identification Naundorff-Karl Werg. Nous avons clairement indiqué qu'il s'agissait d'un argument des anti-naundorfistes et nous avons fait état parmi les arguments naundorffistes des incohérences de cette identification »<sup>6</sup>.

Incohérences. C'est le moins qu'on puisse en dire quand on étudie un peu le sujet. Mais, comprenons bien : malgré l'impossibilité évidente de cette thèse, fr. Hilaire ne pouvait que la ressortir, car elle *salit*

<sup>6</sup> Cf. le bulletin *Le Lys Blanc* n° 37.

Naundorff qui, s'il avait été Werg, aurait été concubin d'une certaine Christiane Hassert... Ah donc !, les amis, la belle finale ! Notre bon religieux, bavant d'aise, n'y a pas résisté. Reconnaissons lui volontiers avec grâce que le dessert est à la hauteur de la pot-bouille de bouge qu'il nous a servie jusque là.

« Dieu, comment peut-il y avoir autant de fiel dans le cœur des dévôts ? » La haine de fr. Hilaire et de ses comparses anti-survivantistes pourra-t-elle s'assouvir un jour ? Le malheureux frère souffre tellement de la survivance de Louis XVII qu'il suppose qu'elle ne peut qu'être « œuvre de ténèbres, fondamentalement maçonnique » ! Voilà-t-il pas là encore une *inversion satanique de la vérité*, inversion pour laquelle le cher fr. Hilaire nous a montré une propension, un penchant, un amour plus qu'inquiétant ? Il m'apparaît à moi, que ce serait plutôt l'anti-survivantisme forcené, plein de rage et de fureur, qui ressemble tout-à-fait à quelque chose de très, très mauvais.

Quelque chose qui s'est déjà passé il y a deux millénaire, et où là aussi, il s'agissait de supprimer une « victime souillée » (autre terme choisi du fr. Hilaire pour désigner Naundorff). Ah ! malheureux fr. Hilaire, vous les auriez entendu s'écrier : « Il

---

vant mieux qu'UN SEUL meure pour le peuple ! » Oh ! le mouvement de recul de ces sépulcres blanchis devant l'*Ecce Homo*, le Sacré Bouc émissaire qui portait leurs péchés, comme il me fait penser à la réaction dédaigneuse des anti-survivantistes devant Naundorff, « victime souillée », qu'ils rejettent loin du regard de leurs âmes superbes ! Il y a vingt siècles aussi, il y avait des sectes diaboliques qui achetaient des idiots utiles, des mondains à la botte des puissants du jour (point démocratiques, ceux-là !), et des foules veules et moralement avilies pour crier : « À MORT, crucifiez-Le ! » Ils y sont arrivés, mais on en parle encore 2 000 ans après car il paraît... que tout n'est pas joué. Toutes proportions gardées évidemment, c'est une Histoire qui ressemble pas mal à la nôtre. Et la nôtre aussi, d'histoire, ON EN PARLE ENCORE. Parce que c'est dans la nature de ces choses-là qu'on en parle toujours. Si on se taisait, « les pierres crieraient », avertit l'Évangile. Avant donc que de voir du ténébreux là où il y a du mystère divin ineffable, tournez donc sept fois votre plume dans l'encrier, fr. Hilaire, et relisez le chapitre du *Discernement des esprits*, dans saint Ignace.



À moins de « révoquer en doute le témoignage humain », comme disait M<sup>gr</sup> de Bruillard des détracteurs endurcis de l'apparition de La Salette, à moins de tenir compte seulement des raisonnements basés sur des *a-priori* politiques dont il vaut mieux, par charité chrétienne, ne pas étaler l'exécrable, la détestable bassesse, il est impossible d'avoir *le moindre doute* sur l'identification Naundorff-Louis XVII.

Et donc, comme je le précisais au tout début de cette réponse, il est prouvé par-là même que *le dauphin Louis XVII n'a pu mourir au Temple en 1795 ou aux alentours de cette date*. Ce qui, bien sûr, fait quelques larmes convenues & sentimentales en moins dans certaines conférences romantiques ; cela fait surtout le scandaleux roman-feuilleton du vindicatif fr. Hilaire à mettre à la broyeuse. Quant à la messe pour le roy-martyr Louis XVII promue dans le même bulletin, cette vue des choses n'est pas exactement fautive, il est vrai, à l'expresse condition toutefois de bien prendre en considération que le martyr

en question... *a mis 60 ans à mourir à très-petits feux*, et qu'il a enfin fini par succomber à Delft en 1845, sous le poids implacable du péché multiforme de l'homme, comme un christ très-véritable. À ce sujet, l'abbé de Nantes aurait bien mieux fait de suivre l'exemple du C<sup>al</sup> de La Fare que les faridondaines mensongères de son fr. Hilaire :

« ... Toutes les personnes de l'entourage du C<sup>al</sup> de La Fare savaient que chaque jour il célébrait une messe en noir pour les membres défunts de la famille royale et, dans la chapelle, les noms du roy, de la reine, etc., revenaient régulièrement : *il n'a jamais dit sa messe pour le Dauphin* [le C<sup>al</sup> de La Fare est mort en 1829]. Bien que le fait de l'existence du Dauphin fût considéré par la famille du cardinal comme un secret d'État, cependant ses neveux et nièces en étaient instruits et n'ont jamais mis en doute : 1) que Louis XVII vivait ; 2) que les mauvais traitements l'avaient mis hors d'état d'acquérir les connaissances nécessaires à un chef d'État et par conséquent de régner [ce dernier point serait fort à discuter...] ».

Mais bien sûr, que peut valoir un témoignage cardinalice contre les constructions *politically correct* de fr. Hilaire ? Billesesée & poudre de perlimpinpin !

Je ne peux terminer sans parler d'une chose choquante. C'est le mépris et l'irrespect dans lequel fr. Hilaire affecte de tenir l'ouvrage de Xavier de Roche. Il va jusqu'à avoir la ridicule coquetterie de ne pas même citer son nom dans son premier article CRC, sauf en petits traits impuissants et venimeux du genre « bouquin illisible »... Cependant que l'ouvrage de Xavier de Roche se présente à tout esprit honnête et sérieux comme une synthèse fort intelligente à bien des endroits, les plus importants du reste. À telle enseigne que pour réfuter les mensonges de *l'illisible* fr. Hilaire (sur le plan moral cette fois-ci, infiniment plus grave que celui typographique...), je n'ai eu qu'à consulter cet ouvrage de références quasi-exhaustives, tout simplement. Exemple parmi tant d'autres : pour l'assimilation Werg-Naundorff, Xavier de Roche ne s'appuie pas sur lui, il cite des historiens et des études érudites, spécialisées, et surtout, surtout, il ne se laisse pas écraser par un amas de références mal digérées comme certains, il les domine au contraire et les insère dans une vue globale, harmonieuse et, avant tout, véridique, des choses.

... Mais, pour la mortification de fr. Hilaire, lisons sa page 781 : « ... Plus tard, M. de Manteyer croira pouvoir identifier Naundorff à un certain Karl

Werg, déserteur prussien qui avait une dizaine d'années de plus que le Dauphin. Cette pseudo-démonstration, qui a troublé un certain nombre de chercheurs, ne tient pas : elle ne repose sur aucun élément sérieux de preuve ; et elle est démentie par tout un ensemble de faits : Karl Werg, d'après son passeport remis en 1812 au Conseiller Le Coq, avait les yeux noirs et les cheveux noirs ; ce signalement ne pouvait s'appliquer au Prétendant. En 1950, les plus éminents médecins-experts néerlandais ont participé à l'exhumation des restes mortels de Naundorff et les ont étudiés : ils en ont conclu que le défunt était mort à l'âge de 60 ans (ce qui correspond à l'âge du vrai Louis XVII [et pas du tout à celui de Werg qui aurait eu en 1845, 68 ans passés...]). Enfin, M. Robert Ambelin, dans son ouvrage *Crimes & Secrets d'État, 1785-1830*, p. 183, note en effet qu'en ce qui concerne Naundorff, « il ne saurait s'agir de Karl-Benjamin Werg, né le 3 mai 1777 à Halle-sur-Saale en Prusse, ancien soldat de métier au régiment du duc de Brunswick. (Après) recherches aux Archives du Ministère de la Guerre, un rapport de l'envoyé militaire de Louis XV aux manoeuvres de Brandebourg établit qu'en ce régiment, la taille minimum admise pour y entrer était de 5 pieds 4 pouces, pieds nus, soit 1 m 76.

Or, Naundorff ne mesurait que 1 m 68 : il lui aurait manqué huit centimètres au moins pour être admis » ».

Ne pouvant certes continuer la citation dans le cadre de ma réponse, que fr. Hilaire complète son instruction sur le sujet en consultant, *à genoux dans la boue*, les pages 814 et surtout celle 829 ; il y a d'ailleurs un index très-utile, fr. Hilaire, dans LE livre sur Louis XVII-Naundorff... Tout le monde peut bien voir que ce qui précède est le travail sérieux d'un historien sérieux. Rien d'hilare, donc, fr. Hilaire. Vous auriez dû prendre exemple. Je sais bien qu'à l'école maurrassienne, on produit généralement beaucoup en écritures théoriques mal digérées, mais on finit *concrètement* dans la Maison d'Orléans et, avec la dégénérescence des temps et des personnes, dans celle du sans-culotte... Chirac (suivez le regard de l'abbé de Nantes) !

Essayons pourtant de terminer sur une note un peu humoristique. Fr. Hilaire, hilare, lance un défi. Il défie, tenez-vous bien, de publier les *Mémoires* écrites par Naundorff. Défi plus qu'indécent, on en a vu plus haut la raison *évidente* (... sauf pour fr. Hilaire, bien entendu) : s'il avait passé les quinze premières années de sa vie avec tous les chocs moraux qu'a connu

Louis XVII enfant (emprisonnement brutal, vie sordide avec les Simon dans l'angoisse perpétuelle, viol affreux de sa conscience pour charger ignominieusement sa malheureuse reine de mère... au point de faire frémir d'émotion les pourtant terribles « tricoteuses » dans la salle d'audience !, assassinat de ses parents et tante, vie des plus chaotique à la sortie du Temple, dans une atmosphère la plus malsaine possible, etc.), oui, s'il avait connu cela, avec sa propension à se mettre dans le fossé à la moindre relation des faits, comme il nous l'a montré en maître, *magister*, ce ne sont sans doute pas des *Mémoires* romanesques qu'on aurait à déplorer chez lui, ni même une crise religieuse tellement compréhensible chez le pauvre Naundorff et que seuls les pharisiens ont l'impudence d'épingler, mais probablement fr. Hilaire serait-il complètement... (censuré).



... Me sera-t-il permis, en finale d'un pamphlet dont j'avoue regretter le nerf, d'élever le débat ? Je

---

veux poser la grande question : *pourquoi se bat-on autour d'un Roy mort il y a plus de 200 ans, du nom de Louis XVII ? Ce qui, il faut bien le noter, est unique dans les annales de l'Histoire ?*

Éh bien, on se bat autour de Louis XVII tout simplement pour savoir si notre gouvernement politique *actuel* est légitime ou bien non. Pour savoir aussi si nous pouvons toujours aller au Ciel et être sauvés, car il ne faut pas oublier que le bien commun sociopolitique est, selon saint Thomas d'Aquin, le moyen *ordinaire* pour conquérir, à partir du non-être politique, l'Être lui-même, ce qui constitue le Royaume éternel. Or, *quid de ce bien commun réel dans les sociétés démocratiques qui ont rejeté Dieu par principe constitutionnel ?* Bien entendu, après la Révolution, les hommes peuvent toujours se sauver, sinon Dieu ne les aurait pas fait naître : mais ne sommes-nous pas, pour ce qui est de notre salut, dans une situation extraordinaire et très-périlleuse depuis la Révolution ou plutôt depuis la suppression en 1793 de la Royauté Très-Chrétienne qui, de par Dieu, avait mission de faire vivre la Grâce toute-puissante du Christ dans la sphère sociopolitique, de France certes, mais par elle dans celle de l'univers tout entier ? Cette France-là, du Christ, n'avait-elle pas la mission, au Nom sacré

de l'Amour, de réaliser ici-bas la paix universelle, dont l'ONU & consorts démocratiques ne réalisent qu'une apparence fantomatique, au nom maudit de Satan, pour la plus grande tromperie de l'homme et le prochain avènement de l'Antéchrist<sup>7</sup> ?

La remarque du duc Pasquier, dans ses *Mémoires* écrites à 90 ans, n'a, en effet, rien de loufoque. Rappelons-la : « *En France, depuis 1792, il n'y a jamais eu de gouvernement légitime* ». Pour apprécier ce jugement, rappelons que son auteur était un personnage politique important, souvent ministre, qui a traversé tous les régimes successifs depuis le Directoire jusqu'à Louis-Philippe, et, qui plus est, s'est occupé de l'affaire Louis XVII, officiellement mandaté à cet effet par Louis XVIII : autrement dit, si jamais homme en ce monde était habilité à poser un jugement sur la validité des gouvernements post-révolutionnaires successifs, c'était bien lui...

Or, si l'affaire Louis XVII-Naundorff signifie en dernière analyse l'illégitimité de tous les gouvernements démocrates jusqu'à, bien sûr, celui actuel, on

---

<sup>7</sup> Sur l'élection et la subséquente mission divine de la France, je me permets de rappeler l'ouvrage que j'ai écrit en 1996, réédité en 2006, à savoir : *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis*, 737 pages, 68 € + 5,50 € de port (disponible aux Éd. D.E.T., B.P. 47033, 35370 Argentré-du-Plessis).

---

comprend les haines passionnelles qui peuvent tourner autour, comme autant de vautours acharnés (en pure perte) ! Pensez donc ! Oser insinuer que les gouvernements démo-républicains actuels sont invalides, mais c'est foutre en l'air tout le Système, avec ceux qui s'engrassouillent aux mamelles de la Guenise *en tout bien tout honneur*, jouissant de la société amonale et immonale qu'elle a engendrée, *parce qu'ils ont abdiqué en eux tout principe moral dans la vie publique, qu'ils « sont marqués au fer rouge dans leur conscience » (Épître de saint Pierre) !*

Donc, l'affaire Louis XVII-Naundorff est peut être un grand signe pour faire comprendre à l'homme qu'il vit la Fin des Temps, dans une situation affreuse de vide politique institutionnel plus encore que constitutionnel, dans l'Attente du Retour du Christ. Autre raison, évidemment, pour laquelle elle est conspuée avec une rage inouïe, même (et surtout !) par ceux qu'il est convenu d'appeler « les bons », voire les meilleurs, parce que ceux-ci n'ont rien tant en haine que le monde doive, un jour, s'arrêter de tourner dans ce que saint Paul a pourtant baptisé « l'âge mauvais ». Léon Bloy, est-il besoin de le dire, avait fort bien compris cela.

---

---

Et puis l'affaire Louis XVII-Naundorff est fort importante aussi, pour que notre Espérance d'une éventuelle Renaissance catholique du monde par un gouvernement politique chrétien (doit-il d'ailleurs y en avoir encore une avant la Parousie ? C'est ce dont on me permettra de douter), soit une Espérance HUMBLE, DIVINE, et non point ORGUEILLEUSE, MONDAINE. Saint Pierre aurait bien voulu, rappelez-vous, que le Règne du Christ ait lieu sans la Passion ignominieuse. Osant confier ce désir plus qu'humain à Notre-Seigneur, il s'est attiré de Sa divine part, la réponse... la plus cinglante et la plus anathématisante de tout l'Évangile (pas même les pharisiens ne seront ainsi vilipendés !) : « RETIRE-TOI DE MOI, SATAN, tu M'es un sujet de scandale, tes pensées ne sont pas de Dieu mais du monde ».

Certains, de nos jours, et ils sont de plus en plus nombreux, voudraient bien qu'un gouvernement véritablement naturel et donc chrétien pour les plus éclairés, revienne dans toutes les Nations (pas seulement la France), pour sortir de l'ornière sociale, etc. On l'espère, on y croit, *mais on le veut dans la gloire du monde*. Et même si certains comprennent que pour cela il faut un roy, en tous cas PERSONNE ne veut d'un roy dont le glorieux ancêtre aurait souffert

---

*l'ignominie de la Passion du Christ parce que cette Passion-là trempe la Renaissance dans le Surnaturel vrai : il apparaîtrait à tous regards que cette Renaissance serait celle de Dieu, point celle des hommes. Cela, personne ne le veut, et ça ne date pas d'hier. Or précisément, l'affaire Naundorff, véridique (et ce qui est vrai vient de Dieu), plonge la question de la restauration politique réelle dans la Passion du Christ sans qu'il soit possible d'y échapper. C'est encore pourquoi elle est si haïe, poursuivie jusqu'à ce que mort s'ensuive par les pharisiens de toutes couleurs, gonfanons & bannières.*

Et pourtant, les orgueilleux ont tort : si l'on a, avant la Parousie, un gouvernement politique chrétien, *il sera trempé dans la Passion du Christ*. Sinon, rien, ni pastis ni restauration à la Le Pen. Naundorff, dont on a trop méprisé le caractère, a eu à ce sujet une belle phrase, dans une lettre à sa fille Amélie : *« Il faut toujours ranger parmi les imbéciles, l'orgueilleux, à quelque classe qu'il appartienne »*. Qu'elle a de la démangeaison, tout soudain, ma plume, d'en écrire quelques noms de ces orgueilleux-là qui trompent leurs frères en leur faisant miroiter une renaissance orgueilleuse de la Nation préférée, ne

battant nullement leur culpabilité sur leur honteux péché démo-républicain !

Je viens de poser que l'affaire de la survivance de Louis XVII, véridique, fait douter de la légitimité de notre gouvernement démocratique actuel. C'est évidemment pourquoi elle est si implacablement honnie. Car elle prouve par les faits que DIEU N'EST PAS AVEC L'HOMME RÉVOLUTIONNAIRE, ET PAS PLUS NE L'EST-IL AVEC CEUX « MODERNES » QUI ONT PRIS SA SUITE, ELLE SIGINFIE POUR LEUR SALUTAIRE CONFUSION QU'ILS N'ONT PAS LA PUISSANCE DE VALIDER UN ORDRE POLITIQUE (LA RÉPUBLIQUE POST-RÉVOLUTIONNAIRE OU DÉMOCRATIE) QUE DIEU N'A PAS APPROUVÉ ET QU'ILS SE SONT « CRÉÉS » CONTRE SA VOLONTÉ, À SAVOIR CET ORDRE ROYAL TRÈS-CHRÉTIEN QU'IL AVAIT ÉTABLI POUR LE TEMPS DES NATIONS ET DE L'ÉGLISE ROMAINE (le concordat de Pie VII avec Napoléon n'est pas un *placet* divin de la Démocratie, c'est bien plutôt une première manifestation de l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint, prémisse de la Fin des Temps<sup>8</sup>...).

---

<sup>8</sup> Lire à ce sujet, mon « J'accuse le Concordat ! »

---

« Sans Moi, vous ne pouvez RIEN faire » a dit Notre-Seigneur et, est-il utile de le dire, cela comprend aussi le domaine politique. Dieu avait instauré un Ordre fondé sur Clovis, Charlemagne, saint Louis, Louis XVI et... *Naundorff* ! Chirac n'est le Président que de ceux qui le veulent bien. Car la seule chose légitime dont on est sûr en matière politique actuelle, c'est qu'on n'est plus sûr de la légitimité de... rien ! Or, parvenus là par notre faute, humainement plus rien ne peut plus être remis debout que par Dieu et Dieu seul, et c'est précisément cela la situation et le drame de la Fin des Temps.

... Mais je ne pousserai pas le raisonnement plus loin, infiniment assuré que le pâtre fr. Hilaire serait incapable de suivre. J'ai donc dit & fini.

Et bien dit, de par Dieu et le Roy, quiqu'engroigne.

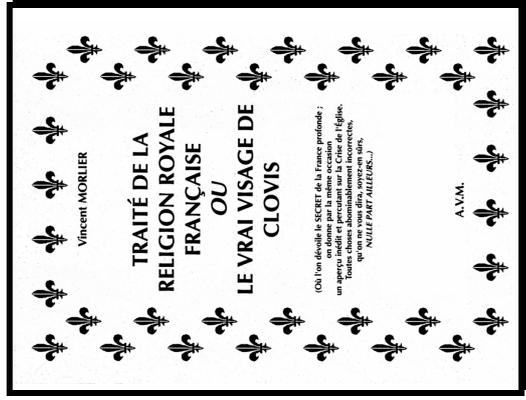
Et que vive Dieu ! Et que vive le Roy Très-Christien !



*Le vrai dauphin a n'en pas douter. Gravure populaire.  
Document Bibliothèque nationale.*

# Une révélation dans la Révélation !!!

Septembre 1997-Réédition 2003



À l'occasion du XV<sup>e</sup> centenaire de ce qu'il est convenu d'appeler « le baptême de Clovis » dans la langue mensongère du « *politically correct* », l'auteur a voulu répondre d'une manière exhaustive à une question très-controversée : *oui ou non, peut-on parler de l'élection divine de la France ?* A-t-elle une mission divine salvatrice dans l'ordre politique pour toutes les autres Nations, conjointe et sub-ordonnée à celle de l'Église ? L'essence constitutionnelle de la France profonde est-elle vraiment à cause de cela « *théocratique* » (Joseph de Maistre) ? Ou alors s'agit-il d'un obscurantisme moyenâgeux, supprimé heureusement par les prodigieux éclaircissements de nos formidables historiens modernes ? La question, sur le plan théologique (1<sup>re</sup> partie de l'ouvrage), devient celle-ci : pour actualiser le bien commun dans nos Temps des Nations rachetés par le Christ, ne faut-il pas de toute nécessité une *Institution divine dans la sphère politique*, à l'instar de l'Église, une Nation véritablement « *fondée par Dieu* » (loi salique) ? Et n'y a-t-il pas là une nécessité théologique formelle pour le salut de l'homme, contrairement à ce que les scolastiques et saint Thomas d'Aquin ont professé, trompant, sur ce point si important, les papes modernes à commencer par Pie VII ? Évidemment, s'il en est vraiment ainsi, la Noël 496 (date bien exacte !) signifierait moins le « baptême de Clovis », que « *l'Institution divine de la France, peuple, roy & terre, pour le salut politique du monde entier* ». C'est bien sûr excessivement différent... éffroyablement, même, pour les rebelles à tout Ordre divin et naturel.

L'auteur, dans un esprit de soumission totale à la Vérité, a lu pratiquement tout ce qui s'est dit à l'occasion du XV<sup>e</sup> centenaire, et, dans une joute superbe, l'a mis en combat singulier avec la tradition historique française. Il ressort de ce texte très-fouillé, très-érudit, que nos pères et

les meilleures élites intellectuelles du « vieux-vieux temps » (Henri Pourrat), avaient mille et cent mille fois raison : *le combat n'est pas du tout remporté par le négationnisme prétendument « scientifique » des modernes, contrairement à ce qu'on croit* (même chez certains... traditionalistes). Mais, hélas, la papauté post-révolutionnaire répudiera cette *politique divine d'abord*, croyant préférable de s'aboucher avec la Démocratie. Pour le plus grand malheur du monde et de... l'Église. L'auteur montre en effet à partir de documents historiques quasi inédits ou du moins complètement oubliés, que c'était en fait scier la branche sur laquelle l'Église était elle-même assise, parce que le droit divin direct de l'Église ne pouvait que mourir tôt ou tard de l'abolition de celui de la France, exactement de la même manière que lorsqu'on attaque le corps, il y a répercussion plus ou moins immédiate sur l'âme. Ce qui arrive... Pré-sentement, par la *crise de l'Église* issue de Vatican II, La 2<sup>e</sup> partie de l'ouvrage, pratique, traite en profondeur des preuves historiques concrètes de la fondation et de la constitution divines de la France, tout-à-fait miraculeuses et uniques par rapport aux autres Nations ; puis, en finale, elle brosse un descriptif très-vivant de la société Très-chrétienne, et non juridique, comme cela a été trop fait jusqu'à lors. La conclusion générale embrasse le problème conjoint des institutions nouvelles qui ont supplanté la France très-chrétienne & l'Église catholique, à savoir la république française & l'Église conciliaire » (C<sup>te</sup> Benelli). Oui ou non, sont-elles valides, légitimes, ou du moins peuvent-elles encore apporter un vestige de salut à l'homme ? La réponse montre qu'il aurait été de salubrité publique d'avorter ces deux filles du *mysterium iniquitatis*. Elle est terrible, véritablement apocalyptique, cette réponse, et inédite aussi, lorsqu'elle démontre que la Crise actuelle provient en droite ligne du *rejet de la France sacrée* par le concordat de Pie VII/Napoléon, lequel, en passant notamment par le Ralliement de Léon XIII et les Noëls 39-45 la Liberté Religieuse hérétique du Vatican II de Paul VI.

Au total, ce livre magistral, écrit d'une plume alerte, enlevé, pleine de Foi et avec beaucoup d'humour, apporte une richesse d'argumentation peu commune, et, en d'autres temps moins cata(stro)phiques, ferait événement !



175 pages - 21 x 29,7 cm.  
68 € + port 5,50 €.

Merci de joindre votre règlement à la commande  
**Commande à adresser**



ÉDITIONS D.F.T. — BP 47033

35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS FRANCE

CCP RENNES 1187-61 Z



Tél. 02.99.96.78.64

Fax 02.99.96.62.64

# Non, le grand-testament de saint Rémy n'est pas une « invention » d'Hincmar !

Juillet 2007

Vincent Moitrier

LETTRE OUVERTE  
À UN LÉGITIMISTE  
(ET QUI N'EST PAS PRÊTE  
DE SE REFERMER)  
SUR L'ÉLECTION DIVINE  
DE LA FRANCE & DE SON ROY



A.V.M.

Cette *Lettre ouverte à un légitimiste, etc.*, est la réponse publique à un article de M. Hervé Pinoteau, légitimiste bien connu, paru dans *Lecture et Tradition*, dans lequel il affirme péremptoirement et sans appel l'inauthenticité du grand-testament de saint Rémy. Ce texte vénérable révèle, comme chacun sait, le miracle de la sainte-Ampoule, le Sacre royal de Clovis à la Noël 496, bref, il affirme en filigrane *l'élection divine de la France & de son roy*, ce qui dérange souverainement le parti légitimiste qui ne veut voir dans la chose politique française qu'une royauté « consubstantielle », faite de *main d'homme*, et non de droit divin direct, théocratique, archéropoïète, non-faite de *main d'homme*. Or,

contrairement aux affirmations controuvées et malsonnantes de notre légitimiste, il appert de l'étude historique scientifique-ment la plus à jour, la plus « pointue » que le grand-testament de saint Rémy est tout ce qu'il y a de plus authentique...

Ayant, pour sa part, rédigé en 1996 un *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis*, dans le cadre du XV<sup>e</sup> centenaire de ce que, dans la langue du *politically correct...* et celle légitimiste, on a appelé très-hypocritement « le baptême de Clovis », il est apparu à l'auteur comme un grave devoir de rétablir la vérité sur ce sujet si important qui fonde la Politique en France, devoir qu'il remplit par cette pré-sente *Lettre ouverte, etc.* dédiée à tous ceux qui aiment la vraie France et le salut véritable en Politique.



96 pages - 14,8 x 21 cm.  
10 € + port 4 €.

Merci de joindre votre règlement  
à la commande.



à : **Commande à adresser**



ÉDITIONS D.F.T. — BP 47033

CCP RENNES 1157-61 Z  
FRANCE

Tél. 02.99.96.78.64  Fax 02.99.96.62.64

# Le concordat de 1801, cause première de la Liberté religieuse hérétique de Vatican II...?

Mai 2008

Vincent Morlier

## J'accuse le Concordat !



A.V.M.

Titre-choc, sans aucun doute...!

C'est pour essayer de comprendre comment les Pères de Vatican II ont bien pu s'autoriser à promulguer le décret hérétique sur la Liberté religieuse, que l'auteur a été amené à remonter au concordat de 1801 passé entre Napoléon et le pape Pie VII.

Ce concordat est en effet tout entier conçu dans le cadre hétérodoxe de la Liberté religieuse du côté de la République française constitutionnellement anti-Dieu, puisque basée sur les « droits de l'homme » révolutionnaires (logique avec le principe de l'égalité de tous les cultes, elle pratique tout naturellement la Liberté religieuse). Le problème, c'est qu'un concordat religieux passé avec un État réputé formellement la légitimité de cet État, quoiqu'on en dise, et donc un tel traité solennel, par le biais des *Mauvres*, force les catholiques à « vivre » la Liberté religieuse lorsque cet État la pratique. Les papes continuèrent certes à dénoncer haut et fort la Liberté religieuse *quant à la Foi*, mais, des 1801, la cautionnerent *dans les Mauvres* par le système concordataire napoléonien propagé aux pays du monde entier pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et plus encore le XX<sup>e</sup>, selon le concept *nauséeux* d'accepter comme partenaire concordataire des États qui, constitutionnellement non-catholiques, pratiquent la Liberté religieuse (l'exemple le plus scandaleux étant certes le concordat nazi de 1933...).

Or, si l'Église « vit » la Liberté religieuse, il faudra bien qu'un jour elle la « pense ». L'origine du décret sur la Liberté religieuse de Vatican II n'est pas autre : depuis 1801, et

de plus en plus jusqu'en 1965, le catholique est obligé de vivre sa Foi dans le contexte sociopolitique de la Liberté religieuse, qui finit, comment s'en étonner, par imprégner, puis *hélas mélangier*, convertir son âme. C'est alors que les Pères de l'Église d'une cinquième ou sixième génération concordataire marivaut *pratiquement* dans la Liberté religieuse depuis plus d'un siècle et demi, détrempez, gorgés d'elle, forcement de plus en plus mariés dans l'hétérodoxie, vont trouver comme naturel, normal, de professer en droit ce qu'ils pratiquent en fait depuis... plus d'un siècle et demi.

Or, l'Église n'est pas autorisée de par Dieu à signer des concordats avec des pouvoirs politiques constitutionnellement anti-Dieu. Entre autres : parce qu'une puissance qui représente *immédiatement* Dieu ne saurait traiter avec une puissance de péché, illicite. Et l'espece d'échappatoire qui consiste à dire que l'Église ne se prononce pas sur la légitimité du concordat concordataire civil, ne le reconnaissant, soi-disant, que comme un « pouvoir politique de fait », n'a aucune valeur : parce que la structure juridique concordataire, « *contrat solennel passé de puissance à puissance* », interdit de considérer tous et chacun des contractants autrement que comme *formellement légitimes*, comme pouvant activer une obligation contractuelle. On ne saurait non plus invoquer l'*omnis potestas a Deo* paulinien, car saint Paul ne l'entend que des pouvoirs qui sont constitutionnellement ordonnés à la poursuite du « bien commun » et qui, donc, sont légitimes.

Tout ceci pose bien entendu un énorme problème de théologie morale : comment l'Église du Christ a-t-elle bien pu *fourvoyer les Fièles aussi gravement quant aux Mauvres, desquelles ressort la politique constitutionnelle, depuis... 1801 ? L'infailibilité est-elle engagée, ou bien non ?* Mais poser cette *questio magna*, c'est peut-être aussi poser l'autre question, plus grave encore, concernant l'hérésie de la Liberté religieuse de 1965, quant à la Foi... L'auteur répond à cette double question par la Passion que doit endurer l'Église à la Fin des Temps, expliquée dans ses autres ouvrages : l'Église doit, à l'instar du Christ-Époux, être « *faite péche pour notre salut* » III Cor. V, 21), afin de devenir co-Rédemptrice, car il faut, quelle que soit l'Épouse, vivre sa propre Passion, avant de connaître sa Résurrection que nous attendons tous dans... la vertu d'impénitence.

→ 241 pages (14,85 x 21 cm).  
18 € + port 5 €.

Merci de joindre votre règlement à la commande.



à : **Commande à adresser**

ÉDITIONS D.F.T. — BP 47033

35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS FRANCE

CCP RENNES 1157-61 Z



Tél. 02.99.96.78.64

Fax 02.99.96.62.64